

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Patrick HETZEL  
Député du Bas-Rhin  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS SP 07

Paris, le 27 JUL. 2023

Monsieur le Député *cher Patrick Hetzel,*

Votre courrier en date du 28 juin concernant le dépistage néonatal a retenu bien évidemment toute mon attention.

Comme vous le précisez, jusqu'alors, les buvards permettant ce dépistage étaient acheminés vers les laboratoires régionaux d'analyse par une solution d'envoi en J+1 « Postréponse PRIO ». La mise en place de la nouvelle gamme courrier de La Poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a eu pour conséquence l'allongement des délais d'acheminement de ces tests.

Dès le mois de septembre 2022, les équipes de La Poste ont informé le Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal (CNCDN) des changements à venir. Une solution alternative « Express J+1 » (opérée par Chronopost), à délai garanti et intégrant une traçabilité des plis a été présentée au CNCDN et au Ministère de la Santé et de la Prévention.

Afin de vérifier que cette solution présentait les garanties attendues, une expérimentation a été effectuée durant 8 semaines. Ce test a montré les bénéfices associés à cette solution (maintien du délai J+1 et suivi de chaque pli). Il a aussi révélé les améliorations nécessaires à une application et à une généralisation de cette solution, notamment concernant la préparation des plis et l'étiquetage. Aussi, La Poste a décidé de réaliser, pour le compte des Centres Régionaux de Dépistage Néonatal (CRDN) et des maternités, cette préparation et leur permettre ainsi de conserver leur organisation actuelle.

Cette solution globale de préparation des plis et d'envoi en J+1 sur l'ensemble du territoire est aujourd'hui validée par le Ministère de la Santé et de la Prévention en lien avec le CNCDN. Elle est par ailleurs compatible avec le budget dédié actuellement au programme national de dépistage néonatal. Tout est fait par les équipes du ministère de la Santé et par La Poste pour assurer le déploiement de cette nouvelle solution dès le mois de septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée

*Cordialement à vous*  


Philippe WAHL